



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024

SOMMAIRE

Infographie chiffres clés de l'éducation nationale

p. 4

1. LA TRANSMISSION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET LA RÉUSSITE DES APPRENTISSAGES AU CŒUR DU PROJET DE L'ÉCOLE

- 1.1** La progression de tous les élèves à l'école primaire p. 7
- 1.2** Un collège en mutation pour la réussite de tous les élèves p. 8
- 1.3** Ancrer la culture de l'évaluation pour mieux s'adapter p. 10
- 1.4** Faire du lycée professionnel un choix d'avenir p. 11
- 1.5** L'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire p. 13

2. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

- 2.1** Combattre le harcèlement scolaire sous toutes ses formes p. 16
- 2.2** Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République p. 18
- 2.3** Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations p. 19
- 2.4** Développer l'éco-citoyenneté p. 21
- 2.5** Créer les conditions de l'engagement et faire vivre les valeurs de la République : le SNU p. 23

3. FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET OUVRIR SUR DE NOUVEAUX HORIZONS

- 3.1** Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap p. 25
- 3.2** Renforcer la mixité sociale et scolaire p. 29
- 3.3** Améliorer les conditions d'apprentissage p. 30
- 3.4** Installer la culture de l'orientation au cœur des collèges et lycées p. 32

4. S'ÉPANOUIR

- 4.1** Favoriser la santé et le bien-être de tous les élèves p. 35
- 4.2** Encourager la pratique physique et sportive p. 36
- 4.3** Renforcer l'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves p. 38

5. DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS POUR UN MEILLEUR SERVICE PUBLIC

- 5.1** Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des équipes éducatives p. 41
- 5.2** Faire confiance à l'expérience du terrain : le CNR p. 42
- 5.3** Renforcer la politique de ressources humaines p. 44

6. ANNEXES

- Les effectifs élèves p. 47
- Le budget académique p. 53
- Les moyens p. 54

CHIFFRES CLÉS de l'académie de Poitiers

LES ÉLÈVES

284 950 écoliers, collégiens, lycéens et étudiants ⁽¹⁾ :

144 690

élèves du premier degré

134 960

élèves du second degré

5 300

étudiants en post bac ⁽²⁾

dont :

83 850 collégiens

37 600 lycéens en voie générale et
technologique

13 010 lycéens en voie professionnelle

500 élèves en Érea (Établissement
régional d'enseignement adapté)



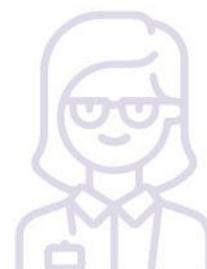
LES ENSEIGNANTS ⁽³⁾

21 365 enseignants

dont :

9 212 dans le premier degré

12 153 dans le second degré



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 797 écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat ⁽⁴⁾ :

1 501

écoles maternelles
et élémentaires

1 379 publiques
122 privées sous contrat

202

collèges

160 publics
42 privés sous contrat

59

lycées d'enseignement
général et technologique

44 publics
15 privés sous contrat

31

lycées d'enseignement
professionnel

29 publics
2 privés sous contrat

4

Érea



LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾



PREMIER DEGRÉ

21,3

nombre moyen d'élèves
par classe
en maternelle

21,9

nombre moyen d'élèves
par classe
en élémentaire

SECOND DEGRÉ

25,2

nombre moyen
d'élèves par classe
en collège

30,4

nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations générales et
technologiques en lycée

17,3

nombre moyen d'élèves
par classe dans les
formations professionnelles
en lycée

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁶⁾



4 416 €

par élève du
premier degré

4 807 €

par collégien

7 352 €

par lycéen
général et
technologique

9 240 €

par lycéen
professionnel

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

89,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

92,4 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2023, hors apprentissage

(2) Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) et Sections de technicien supérieur (STS), hors apprentissage

(3) Public et privé sous contrat au 31/12/2022

(4) Rentrée 2022

(5) Public et privé sous contrat, rentrée 2022

(6) Année civile 2022 dans le public

(7) Résultats provisoires session juin 2023

1. La transmission
des **SAVOIRS**
FONDAMENTAUX
et la réussite des
apprentissages au cœur
du projet de l'École



1.1

LA PROGRESSION de tous les élèves **À L'ÉCOLE PRIMAIRE**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des feuilles de route académiques pour les savoirs fondamentaux.
- De nouvelles évaluations en CM1.
- Du soutien scolaire renforcé pour les élèves.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE ACADÉMIQUE AUTOUR DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Création du comité académique des savoirs fondamentaux

Présidé par la rectrice d'académie, ce comité est composé des directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen) des 4 départements et leurs adjoints, d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du 1^{er} degré, d'inspecteurs pédagogiques régionaux du 2^d degré de la voie générale et technologique ainsi que d'inspecteurs de la voie professionnelle. Ce comité, installé en janvier 2023, pourra également être élargie aux directeurs d'école, professeurs et principaux de collège de manière à avoir un espace où se construit, s'élabore et s'évalue la feuille de route académique en matière de savoirs fondamentaux.

Une nouvelle feuille de route pour une maîtrise de 100% des savoirs fondamentaux, au plus près des besoins des professeurs, des élèves et des territoires

Cette feuille de route s'appuie notamment sur les résultats aux évaluations nationales et donne les grandes lignes des priorités académiques et à décliner en fonction des diagnostics et spécificités locales. Cette nouvelle stratégie est donc déclinée aux niveaux académique, départemental, des circonscriptions, des collèges et des réseaux ÉCLORE (école, collège, lycée pour la réussite et l'orientation des élèves).

A chaque niveau d'intervention la stratégie se décline en actions pédagogiques et relevant des ressources humaines et de la formation des personnels

- Identification des priorités pédagogiques sur la base des évaluations nationales ;
- Accompagnement, au plus près des besoins, des professeurs, des élèves et des territoires ;
- **Développement d'une formation continue ciblée** des formateurs (conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux, enseignants spécialisés des réseaux d'aide à dominante pédagogique), directeurs d'école et contractuels, etc. ;
- Mise à disposition des équipes **des outils d'aide et des séquences** « clefs en main ».

POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU PLAN FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

Les plans mathématiques et français permettent de faire bénéficier chaque enseignant du 1^{er} degré d'une formation renforcée de proximité, répondant à ses problématiques quotidiennes : des petits groupes de 6 à 8 professeurs des écoles organisés en « constellations » sont formés de manière intensive sur une thématique de travail choisie par chaque constellation.

- Un objectif de 15 % des professeurs des écoles formés chaque année ;
- Un effort sur la formation des conseillers pédagogiques du 1^{er} degré pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des priorités pédagogiques.

1.2

Un COLLÈGE EN MUTATION pour la RÉUSSITE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un accompagnement renforcé en 6^e avec une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et la généralisation de Devoirs faits.
- **L'extension de la part collective du pass Culture** aux classes de 6^e et 5^e.
- Des activités de découverte des métiers proposées dès la 5^e.
- **L'évaluation des élèves de 4^e** en français et en mathématiques.
- 2 heures de sport en plus : un dispositif qui encourage, sur le temps périscolaire, la pratique sportive et l'activité physique.

UNE HEURE HEBDOMADAIRE **DE SOUTIEN OU D'APPROFONDISSEMENT** EN FRANÇAIS OU EN MATHÉMATIQUES

Les **sessions de soutien et d'approfondissement** sont complémentaires à l'accompagnement personnalisé. Elles visent à renforcer exclusivement les connaissances et les compétences de mathématiques ou de français. Les heures de soutien ciblent des objectifs pédagogiques précis non maîtrisés par les élèves afin de leur permettre de se réappropriier les notions. Les heures **d'approfondissement** ont pour objectif **d'anticiper les connaissances et les compétences** ultérieures de 5^e et aussi de travailler autrement les compétences de français ou de mathématiques du programme de 6^e.

- Des **sessions d'enseignement obligatoires, en interclasses** de manière à permettre des regroupements d'élèves autour de compétences précises, regroupements fondés en fonction des besoins identifiés par les professeurs qui déterminent ainsi les contenus des sessions sur l'année scolaire ;
- Des sessions de soutien assurées par les professeurs de français, de mathématiques et les professeurs des écoles ;
- Des sessions **d'approfondissement** principalement assurées par les professeurs de français et de mathématiques : les professeurs des autres disciplines peuvent également contribuer aux heures d'approfondissement.

ACCOMPAGNER LE TRAVAIL PERSONNEL DES ÉLÈVES : **DEVOIRS FAITS AU CŒUR** DE LA NOUVELLE SIXIÈME

- Permettre aux élèves de trouver le soutien nécessaire pour faire leurs devoirs ;
- Un programme de justice sociale et d'aide pour les familles ;
- Un moyen de réduire les inégalités résultant des conditions de travail des élèves à domicile ;
- Une mise en place dès les premiers jours de septembre.

Devoirs faits dans l'académie

- 100 % des collèges engagés ;
- 30% des collégiens bénéficient du programme ;
- 43,6% des collégiens de 6^e soit près de 8 000 élèves déjà accompagnés.

UNE NOUVELLE CLASSE DE 6^e...

→ Des élèves avec des savoirs fondamentaux mieux maîtrisés

1 h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques

- Des heures organisées en sessions
- Sur des compétences ciblées
- Des élèves répartis en groupes selon leurs besoins
- Avec un professeur de collège ou un professeur des écoles
- Un suivi individualisé

→ Des élèves mieux suivis

Devoirs faits obligatoire pour tous les élèves

- Une aide aux devoirs au collège pour acquérir des méthodes
- Selon les besoins de chaque élève
- En complément des heures de cours
- Avec des professeurs et des personnels qualifiés

→ Des élèves mieux préparés à l'usage du numérique et des réseaux sociaux

PIX 6^e

- Un renforcement des compétences numériques
- Un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement
- Une attestation numérique PIX 6^e

... TREMPLIN POUR RÉUSSIR AU COLLÈGE

→ Des élèves plus épanouis grâce aux arts et à la culture

Pass Culture

- Extension de la part collective aux élèves de 6^e et 5^e
- 25 € par élève pour chacun des niveaux de collège, soit 100 € sur 4 ans
- Part collective uniquement dédiée aux activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupes et encadrées par les professeurs

→ Des élèves plus ouverts et aux horizons plus larges

Dès la 5^e : découverte des métiers

- Un temps pédagogique dédié pour mieux connaître les métiers, leurs évolutions et les formations
- Des rencontres avec des professionnels, des expériences d'immersion et la découverte des formations post-collège
- Dans le cadre du parcours Avenir

→ Des élèves aux savoirs et aux compétences plus solides

En 4^e : de nouvelles évaluations nationales pour des élèves mieux suivis

- En complément des évaluations de 6^e et d'entrée au lycée
- Pour mieux identifier les besoins des élèves et pour permettre aux professeurs d'y répondre

→ Des élèves plus actifs et en bonne santé

2 h d'activité physique et sportive en plus par semaine

- 2 h de sport hebdomadaires en complément des heures d'EPS au collège
- Pour les élèves volontaires et ceux les plus éloignés de la pratique sportive
- Sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité
- Activité proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs
- Pour un rapprochement entre les structures sportives et les collèges
- 10 % des collèges concernés à la rentrée 2023, puis généralisation progressive

1.3

ANCRER la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- De nouvelles évaluations nationales des élèves en début de classe de CM1 et 4^e

DES ÉVALUATIONS NATIONALES AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Conçues avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), en lien avec le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), les évaluations nationales mesurent les connaissances et les compétences essentielles à la maîtrise des savoirs fondamentaux de chaque élève.

Des appuis essentiels pour les professeurs

- Identifier la difficulté scolaire et y répondre immédiatement ;
- Renforcer le dialogue entre les professeurs et les familles, avec des modalités de restitution aux parents.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089>

L'ÉVALUATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN PROCESSUS AU SERVICE DES PROJETS D'ÉCOLES ET D'ÉTABLISSEMENTS

Améliorer les apprentissages des élèves, leurs parcours et leur bien-être

Tout en tenant compte du contexte territorial, le processus permet à chaque école et établissement **d'évaluer** : les parcours de ses élèves ; la qualité du climat scolaire et le bien-être de ses élèves ; sa stratégie et son fonctionnement ; son environnement partenarial et institutionnel. Cette analyse débouche sur des orientations stratégiques qui préfigurent le projet **d'établissement ou d'école**.

Un accompagnement académique proposé à l'ensemble des établissements concernés

- Deux temps de formation portant sur la démarche d'auto-évaluation et d'évaluation externe ;
- Des outils à destination de l'ensemble des membres de la communauté éducative mis à disposition ;
- Une équipe de suivi composée d'inspecteurs et de personnels de direction mobilisée.

L'évaluation des écoles et des établissements dans l'académie de Poitiers

Dans le premier degré

- 20 % des écoles engagées dans le processus depuis 2021
- 193 écoles ont terminé leur évaluation
- En 2023-2024 : 292 écoles s'évalueront, soit 21% des écoles de l'académie

Dans le second degré

- Près de 60 % des établissements publics et privés déjà évalués soit 173 établissements au total
- En 2023-2024 : 71 établissements seront évalués dans le cadre de la campagne

1.4

Faire du LYCÉE PROFESSIONNEL un **CHOIX D'AVENIR** pour les jeunes et les entreprises

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des moyens inédits sont engagés et des mesures fortes sont prises pour réformer les lycées professionnels dès la rentrée 2023
- **Jusqu'à 2 100€ de gratifications de stages** sur l'ensemble de la scolarité d'un lycéen ;
- 1 année de terminale repensée pour s'adapter au projet de chaque élève ;
- 3 nouveaux dispositifs pour prévenir le décrochage scolaire :
 - Le dispositif Tous droits ouverts pour le décrocheur en lycée professionnel
 - Le dispositif Ambition emploi pour le décrocheur post-lycée professionnel
 - Le Parcours de consolidation pour les étudiants en risque de décrochage ou d'échec en BTS

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES LYCEENS

- Adapter les apprentissages en fonction de la qualité de chaque élève et dans la mesure du possible, dédoubler les classes notamment en mathématiques et français mais aussi pour tout autre matière lorsque cela sera utile.
- Donner le plus de flexibilité possible aux établissements et aux professeurs pour intervenir à **plusieurs quand c'est nécessaire**.

Consolider les savoirs fondamentaux pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages

- Les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle pour corriger les fragilités des élèves révélées par les tests de **positionnement effectués à l'entrée au lycée** : ces groupes seront organisés sur la base des résultats à ces tests et en fonction de la progression de chaque élève.
- Réorganisation du cycle terminal du baccalauréat professionnel (première et terminale) pour permettre **aux élèves de bénéficier de davantage d'heures d'enseignement de mathématiques et de français**.

Lutter contre le décrochage scolaire

Mise en place du dispositif « Tous droits ouverts » dès la rentrée 2023 : ce dispositif vise à coordonner les établissements et les partenaires locaux de lutte contre le décrochage scolaire pour proposer très tôt aux élèves en risque de décrochage scolaire un ensemble de solutions. Un lycéen dans cette situation pourra accéder à des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation qui se trouvent à proximité de son lieu de vie, tout en conservant pendant quelques mois son statut d'élève et la possibilité de retour dans son lycée.

Dispositif « Ambition Emploi » permettra de conserver son statut d'élève de lycée professionnel pendant quatre mois maximum, et de bénéficier de différents dispositifs : stages, immersions dans des classes de terminale, appui à la recherche d'emploi ou de contrat d'apprentissage, rencontres avec des recruteurs, etc. S'il est diplômé, il pourra aussi intégrer une formation courte d'un an en apprentissage.

Un parcours de consolidation pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels en BTS

- Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en première année de BTS seront **repérés lors d'un pré-conseil de classe**, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée.
- Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs **chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans**.

UN BUREAU DES ENTREPRISES CRÉÉ DANS CHAQUE LYCEE PROFESSIONNEL A LA RENTRÉE 2023

Lieu dédié aux partenariats avec les acteurs du monde économique, le bureau des entreprises a pour vocation **d'impulser et de renforcer les interactions de l'établissement avec** ses partenaires professionnels :

- Mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire (recherche de partenaires économiques, liens avec les comités locaux école/entreprise, événements) ;
- **Organisation des temps de stage et d'alternance** (accompagnement des jeunes dans leurs recherches, suivi lors de leurs stages, retours d'expériences, aide à la mobilité) ;
- Intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes (participation des professionnels aux activités de l'établissement) ;
- **Participation à la préparation des évolutions de l'offre** de formation (carte des formations).

24 responsables de bureau des entreprises **recrutés dans l'académie de Poitiers à la rentrée 2023**

Aux côtés des équipes pédagogiques de l'établissement scolaire, le responsable du bureau des entreprises **sera chargé de l'animation et de la coordination des activités école / entreprise**. Il travaillera en lien étroit avec les milieux professionnels, les territoires et les réseaux existants.

DONNER A L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DES MOYENS POUR AGIR

Chaque professeur en lycée professionnel **pourra s'engager volontairement dans la réalisation de nouvelles missions pour améliorer le service public de l'éducation et répondre aux besoins des élèves**.

En complément de la revalorisation de tous les professeurs à la rentrée 2023, chaque professeur en lycée professionnel pourra prétendre à une valorisation salariale pouvant **atteindre 7 500 € bruts par an**.

Ces nouvelles missions, réalisées sur la base du volontariat, permettront de :

- mieux soutenir l'élève et parer à ses difficultés ;
- mieux soutenir l'élève et son projet ;
- mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.

Expérimentation du dispositif « **Ambition BTS** » dans **l'académie** depuis 2021

- Un accompagnement renforcé des bacheliers professionnels les plus fragiles, inscrits en sections de techniciens supérieurs ;
- Des modules de consolidation sur les prérequis et compétences nécessaires en BTS : méthodologie, autonomie, organisation de son travail personnel, expression écrite et orale, etc. ;
- **33 lycées de l'académie engagés** dans l'expérimentation.

1.5

L'acquisition des **COMPÉTENCES NUMÉRIQUES** tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de PIX en 6e.
- Une nouvelle filière cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) en voie professionnelle.
- La mise en ligne du dispositif de formation des enseignants PIX+ Édu.

ÉVALUER, DÉVELOPPER ET CERTIFIER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES : LE PARCOURS PIX

Les attestations et certifications PIX, pour un usage au quotidien

Pix est un service public en ligne ayant pour objectif **d'accompagner l'élévation du niveau** général de compétences numériques tout au long de la vie. Il **permet à la fois d'évaluer, développer et de certifier** les compétences numériques.

Depuis 2021, La certification Pix est obligatoire pour les élèves des classes de 3^e, et de terminale en lycée, en dernière année de CAP, et pour les étudiants en dernière année de BTS et CPGE.

A la rentrée 2023, l'attestation de sensibilisation au numérique PIX pour les élèves de 6^e est généralisée

Ce dispositif s'inscrit dans les 10 heures d'apprentissage par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.

La certification Pix+Edu

Afin de renforcer les compétences numériques des professeurs et personnels d'éducation, ce dispositif est composé d'un parcours d'auto-positionnement et de parcours d'autoformation et d'entraînement en ligne articulés à des formations au sein des écoles académiques de la formation continue.

Dès cette rentrée **2023 dans l'académie, mise en place d'un plan de renforcement des** compétences numériques transversales des enseignants avec le dispositif Pix+Edu : ce plan vise à mieux accompagner les élèves aux usages numériques en proposant aux enseignants des parcours d'auto-positionnement, des **parcours de formation et d'entraînement en ligne**, ainsi que de formations en présence.

La certification PIX dans l'académie de Poitiers

- 36 377 élèves ont passé la certification Pix : 17 538 élèves de 3^e ; 15 525 élèves de terminale générale et technologique ; 3 159 élèves de terminale professionnelle.
- 650 enseignants déjà engagés dans des parcours PIX pour les professeurs.

POUR SUIVRE DÉPLOIEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ « NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES (NSI) »

L'enseignement de la spécialité NSI a pour objectif de donner une culture numérique nécessaire pour la vie personnelle comme professionnelle. Il **permet de comprendre le fonctionnement d'un algorithme, le langage de programmation, la notion de base de données et d'apprendre les bases de la programmation.** **Les perspectives de poursuite d'études sont pléthoriques dans de nombreux domaines:** intelligence artificielle, sécurité informatique, gestion de données, etc.

Déploiement de NSI dans l'académie

- Permettre à **davantage d'élèves de bénéficier de cet enseignement** et sensibiliser plus particulièrement les jeunes filles à cet enseignement scientifique ;
- 29 établissements soit 60 % des lycées proposent NSI à la rentrée 2023.

Diverses actions pour susciter des vocations autour de NSI

- Les trophées NSI encouragent le travail en **équipe et valorisent l'enseignement de la spécialité NSI** en mettant en avant et en récompensant des projets informatiques réalisés par les élèves dans le cadre de cet enseignement.
- Projet « un scientifique – une classe : chiche ! » : permet à des chercheurs dans le domaine **de l'informatique d'intervenir dans des classes de seconde** pour présenter leurs parcours et métiers ainsi que de donner quelques clés de compréhension sur **l'évolution du monde numérique.**
- Première édition de la Semaine du Numérique et des Sciences du 4 au 9 décembre 2023 pour mettre en valeur divers événements, programmés dans des **établissements de l'académie, autour du code, de projets, d'échanges avec des universitaires et des professionnels, etc.**

Rentrée 2023 : ouverture d'une mention complémentaire post baccalauréat « cybersécurité au lycée Nelson Mandela de Poitiers

Pour répondre aux enjeux en matière de souveraineté numérique et de compétitivité industrielle, de nouveaux diplômes entrent en vigueur à compter **de la rentrée au sein d'une nouvelle filière de la voie professionnelle : le baccalauréat professionnel et le BTS « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (Ciel) »** remplacent le baccalauréat professionnel et le BTS « systèmes numériques ». Deux mentions complémentaires post-baccalauréat sont créées : production et réparation électroniques et cybersécurité.



2. Les valeurs de la
République : une École
PROTECTRICE
et émancipatrice

2.1

COMBATTRE le HARCÈLEMENT scolaire : une priorité absolue

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le programme PHARe étendu au lycée
- **La communication aux familles des numéros d'urgence** sera systématisée à chaque rentrée scolaire dans les carnets de correspondance et autres supports numériques.
 - 3020 : numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement ;
 - 3018 : numéro d'urgence pour les victimes et les témoins de cyberharcèlement.
- Désignation d'un adulte référent harcèlement (infirmier, CPE, professeur) dans chaque établissement pour coordonner le déploiement du programme de lutte contre le harcèlement et la réponse apportée aux différentes situations.

PHARE : LE PLAN DE PRÉVENTION DU HARCELEMENT À DESTINATION DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DE TOUS LES LYCÉES

Une communauté protectrice engagée pour lutter contre le harcèlement :

- des équipes formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des ambassadeurs élèves qui sont acteurs de la **prévention et lanceurs d'alertes** ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés et impliqués dans la démarche.

Chaque école et établissement rédige et met en **œuvre** un protocole pour prévenir et traiter chaque situation de harcèlement.

Le programme pHARe dans l'académie de Poitiers

- 100% des écoles et collèges de l'académie de Poitiers déjà engagés.
- 160 personnels du 1^{er} degré ont été formés (5 par circonscription).
- 543 personnels 2^d degré ont été formés (5 par collège).

Des temps forts pour sensibiliser et prévenir le harcèlement à l'École

- 18 novembre 2023 : Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école ;
- 6 février 2024 : Safer internet day, la journée internationale pour un internet sans crainte
- **D'octobre à mai** : Prix Non au harcèlement

DES NOUVELLES MESURES CONTRE L'ÉLÈVE HARCELEUR DANS LE PREMIER DEGRÉ

Lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. **Le code de l'Éducation est** modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.

Que fait l'École en cas de **HARCÈLEMENT ?**

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

RECUEIL DE L'INFORMATION

- **Via les interlocuteurs de proximité** : directeur d'école ou chef d'établissement, enseignants, coordonnateur harcèlement, ambassadeurs et équipe ressource pHARe
- **Via l'extérieur** : 3020, 3018, ligne académique, courrier, etc.

PREMIÈRES ACTIONS

- **Accueil des victimes**
- **Échanges avec les parents** des victimes
- **Mesures de protection**
- **Information des parents** des élèves impliqués

PRISE EN CHARGE

En cas d'intimidation

Par qui ?

L'équipe ressource pHARe

Comment ?

- Entretiens **avec les victimes**
- Entretiens **avec les élèves impliqués** (témoins et auteurs)
- Information régulière des **familles**

Au bout de 15 jours :

- si l'intimidation est terminée : veille active (victimes et élèves impliqués)
- si l'intimidation persiste : suite du protocole



En cas d'intimidation persistante ou de harcèlement

Par qui ?

L'**inspecteur** de l'éducation nationale et le **directeur** d'école ou l'**équipe de direction** de l'établissement

Comment ?

- **Signalement** de la situation :
 - à l'administration (académie, ministère)
 - au procureur de la République (article 40 du Code de procédure pénale)
- **Traitement immédiat** de la situation :
 - Rencontres avec les personnes impliquées (victimes, témoins, auteurs, familles)
 - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
 - Mesures conservatoires
- En cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre et de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, **changement d'école de l'élève auteur** (1^{er} degré)
- **Sanctions disciplinaires** (dans le 2^d degré)
- **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés
- **Actions de sensibilisation** dans l'école ou l'établissement

2.2

Faire adhérer les élèves à la LAÏCITÉ et aux valeurs de la République

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **Un plan de soutien aux chefs d'établissement** directement confrontés aux situations d'atteinte au principe de Laïcité :
 - octroi systématique de la protection fonctionnelle ;
 - un accompagnement au dépôt de plainte ;
 - des sanctions disciplinaires systématiques lorsqu'elles seront commises par des élèves.
- **Le programme d'enseignement moral et civique sera revu** pour une mise en œuvre dès la rentrée 2024.
- **L'éducation aux médias et à l'information sera renforcée**, incluant la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés en particulier aux usages des réseaux sociaux.

RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Placée sous l'autorité de la rectrice d'académie, l'équipe académique Valeurs de la République réunit des expertises disciplinaires, éducatives, et juridiques. Elle a pour mission d'accompagner l'ensemble des personnels de l'éducation nationale témoins ou victimes d'une atteinte à la laïcité et de :

- Prévenir ces atteintes à travers la formation des personnels d'encadrement, des personnels d'éducation et des professeurs ;
- Recueillir les faits d'atteinte à la laïcité ;
- Soutenir les professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes ;
- Apporter un appui in situ aux équipes, en accord avec le chef d'établissement, l'inspecteur de circonscription ou le directeur d'école ;
- Proposer des réponses unifiées au regard du droit et appropriées à la gravité des situations signalées et des stratégies pédagogiques pour former à l'esprit critique et à l'enseignement des faits religieux.

Des personnels mieux formés à la transmission des valeurs de la République

Lancé en 2021, le plan laïcité vise à donner à l'ensemble des personnels un premier niveau de formation sur le volet intitulé Laïcité - Valeurs de la République : 4 500 personnels formés depuis 2022. Un objectif : 100% des personnels de l'académie formés à l'horizon 2026.

En 2023-2024 : poursuite du déploiement de la formation des personnels

- formation de 7000 personnels ;
- le vivier de formateurs pour renforcer la capacité de déploiement des formations Laïcité Valeurs de la République dans le premier degré ;
- des sessions spécifiques de formation à destination des directeurs d'école, en formation initiale et en formation continue.

28 référents laïcité-valeurs de la République dans l'académie

Dans chaque réseau Eclaire, ce référent vient en appui de l'équipe académique Valeurs de la République, notamment pour accompagner des équipes éducatives confrontées à des situations complexes et requérant une expertise particulière.

2.3

Promouvoir **L'ÉGALITÉ** et lutter contre les discriminations

DIFFUSER UNE CULTURE DE **L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS**

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024) désigne comme objectif prioritaire une approche globale de l'éducation à l'égalité au tour de cinq grands axes d'intervention :

- un pilotage de la politique de l'égalité au plus près des élèves et des étudiants ;
- la formation de l'ensemble des personnels ;
- la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel ;
- la lutte contre les violences et cyberviolences sexistes et sexuelles ;
- une politique d'orientation en faveur d'une plus grande mixité des filières et métiers.

Former les professionnels de l'éducation à promouvoir l'égalité

L'ensemble de la communauté éducative est formé à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

La mise en place de modules de formation initiale et continue sur l'égalité filles-garçons est rendue obligatoire.

Le ministère met également à disposition des personnels des ressources d'auto-formation, comme le guide "Comportements sexistes et violences sexuelles" qui a pour objectif d'aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences.

Des référents égalité pour accompagner les écoles et établissements scolaires dans la diffusion d'une culture de l'égalité

Ces référents égalité agissent en lien avec les responsables de l'orientation, de l'éducation à la sexualité, de la prévention de la violence et du harcèlement, et de la vie collégienne et lycéenne pour :

- la mise en œuvre d'actions éducatives pour sensibiliser les élèves ;
- La diffusion d'information et la formation équipes éducatives ;
- Le développement d'actions partenariales avec les associations promouvant l'égalité entre les filles et les garçons.

Poursuivre la démarche de labellisation Égalité filles-garçons pour les collèges et lycées

L'année 2022 a été marquée par le lancement de la première campagne de labellisation Égalité filles-garçons, dont l'objectif est une plus grande cohérence de la politique d'égalité à l'échelle de l'établissement scolaire et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche intégrée de l'égalité.

La création d'un label Égalité filles-garçons pour les établissements du second degré permet ainsi de rendre visible l'ensemble des actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif.

La promotion de l'égalité filles-garçons dans l'académie

- 201 référentes et référents dans les collèges et lycées publics ;
- 30 référentes et référents de circonscriptions pour les écoles ;
- 13 collèges et lycées labellisés.

L'ÉCOLE : UN LIEU DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE POUR LES ÉLÈVES LGBT+

Mise en place d'un observatoire de la haine LGBT+ dans l'académie depuis mai 2021

Dans le cadre du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023, cet observatoire a pour objectifs de :

- prendre en compte toutes les situations concernant les LGBT phobies qui concernent les élèves ;
- garantir à chaque élève un traitement égal et une même attention portée à son parcours, quelle que soit son orientation sexuelle et affective, son identité de genre ou son expression de genre.

Cet observatoire est composé de **personnels de l'éducation nationale** (enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, infirmières, assistants sociaux, psychologues de l'éducation nationale, chefs d'établissements, etc.), **d'élus du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)** et d'experts (sociologue de genre, représentant Dilcrah, associations agréées, etc.).

Un nouveau vadémécum académique pour accompagner les personnels : « Agir contre les violences anti LGBT+ »

Ce vadémécum vise à aider les personnels des écoles et établissements à appréhender les éléments de base, **au-delà de la sollicitation d'un réseau de professionnels**, à les accompagner dans la mise en place de projets de lutte contre les discriminations **et de promotion de l'égalité** :

- identifier et comprendre les situations
- connaître la législation
- prévenir et anticiper
- réagir
- agir avec les élèves : informer, sensibiliser, créer des alliances
- mettre en place des projets autour des temps forts : journée nationale de lutte contre **l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai)**, concours Non au harcèlement, prix national Ethic Action, etc.

Développer la formation des personnels

- Une équipe 15 formateurs académiques déployés sur les 4 départements **de l'académie** ;
- **30%** des conseillers principaux d'éducation ont été sensibilisés à la lutte contre la haine LGBT+.

En 2023-2024

- **Sensibiliser l'ensemble** des conseils principaux d'éducation aux différentes formes de discriminations LGBT+ ;
- développer les formations d'initiative locale afin d'accompagner en proximité les établissements.

2.4

Développer L'ÉCO-CITOYENNETÉ

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Une nouvelle feuille de route académique « Pour une éducation au développement durable » ;
- 1 affiche « Mes 8 gestes pour la planète » diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements du 2d degré ;
- 1 référentiel de compétences et des repères de progression pour rendre plus opérationnelle l'éducation au développement durable.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE « POUR UNE ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) »

Cette feuille de route recense une grande **diversité d'initiatives et actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de participation**. L'académie de Poitiers vise à encourager la mobilisation collective pour une véritable éducation au développement durable. Il s'agit d'accompagner nos écoles et établissements afin qu'ils soient exemplaires en termes de développement durable.

- déployant des projets fédérateurs ;
- mobilisant les instances pour renforcer le pilotage et la cohérence de ces actions en faveur du développement durable ;
- développant chez les élèves une conscience écologique et une responsabilité éco-citoyenne par des actions de sensibilisation
- **renforçant l'accompagnement et la formation** des éco-délégués sur les enjeux du développement durable ;
- encourageant la labellisation des écoles et des établissements en démarche de développement durable.

POURSUIVE LA DEMARCHE DE LABELLISATION « E3D »

La labellisation « E3D » (école ou établissement en démarche globale de développement durable) vise à reconnaître et encourager les écoles et établissements **scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable**. Cette démarche associe l'ensemble de la communauté éducative, en relation étroite avec les collectivités territoriales, dans une dynamique collective induite par le projet d'école ou d'établissement.

Trois niveaux de labels : « Engagé » ; « Confirmé » ; « Expert »

La labellisation E3D dans l'académie

- 279 écoles, collèges et lycées labellisés
- 338 labels délivrés dont 95 en 2022-2023

DES DISPOSITIFS ACADÉMIQUES FÉDÉRATEURS

Le programme Cube.S dans les établissements et Cube école dans le premier degré

Ce **challenge s'inscrit dans le cadre de l'action nationale menée pour le développement durable**. Les établissements scolaires qui s'inscrivent (collèges, lycées) **s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans** en participant de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique qui vise **40% d'économies d'énergies** en 2030 : 18 collèges de l'académie sont engagés dans le programme.

Le dispositif ECORCE centré sur la culture scientifique et la connaissance de la biodiversité

Le programme ECORCE invite les élèves à « Enquêter, Connaître, Observer, Rêver, Comprendre les Enjeux » de la biodiversité locale. Près de 7 000 écoliers et collégiens ont déjà bénéficié de ce programme.

Les aires éducatives en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB)

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves **d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants »** et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

- Près de 30 Aires marines éducatives (AME) sur le littoral charentais : plus de 2 200 écoliers et collégiens depuis 4 ans ;
- près de 10 Aires terrestres éducatives (ATE) depuis la rentrée 2022 soit 250 à 300 élèves de toute l'académie ;
- à la rentrée 2023 : création des premières aires fluviales éducatives le long de la Charente, de la Sèvre niortaise et plus largement des rivières de l'**académie**.

Programme Graines de reporters scientifiques en partenariat avec la Fondation TARA et le CLEMI

"Océan et Climat, Graines de reporters scientifiques" est une opération qui vise à développer l'esprit scientifique et l'esprit critique des élèves autour des thématiques environnementales. Elle **s'inscrit pleinement dans une démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI), de diffusion de la culture scientifique technique (CST) et d'éducation au développement durable (EDD)**.

En 2023-2024, des nouveaux projets **dans l'académie**

- Un nouvel appel à projet lancé avec Le Parc Naturel Régional du marais poitevin pour mieux connaître la richesse de ce territoire et sa biodiversité ;
- un nouveau partenariat avec "Good planet", l'association de Yann Arthus Bertrand pour renforcer la mobilisation des lycéens et des écodélégués en collège.

2.5

CRÉER les conditions DE L'ENGAGEMENT et FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

– Un nouveau label **Classes et Lycées engagés** pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement : semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion.

Les semaines de l'engagement du 18 septembre au 7 octobre 2023

À cette occasion, les collégiens et les lycéens sont sensibilisés **à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors de l'établissement**, à travers les élus des conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC et CVL), les associations, le service civique et le SNU. Les semaines de l'engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

LA POURSUITE DU SNU VOLONTAIRE

Le SNU renforce leur engagement au service **des autres et de la Nation**. Il s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et a pour objectifs de renforcer la résilience de la Nation, développer la cohésion nationale et promouvoir une culture **de l'engagement**. Il s'articule autour d'un séjour de cohésion en hébergement collectif et d'une phase d'engagement sous différentes modalités (mission d'intérêt général, engagement plus long dans le cadre des formes de volontariat existantes).

LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LABEL CLASSES ET LYCÉES ENGAGÉS

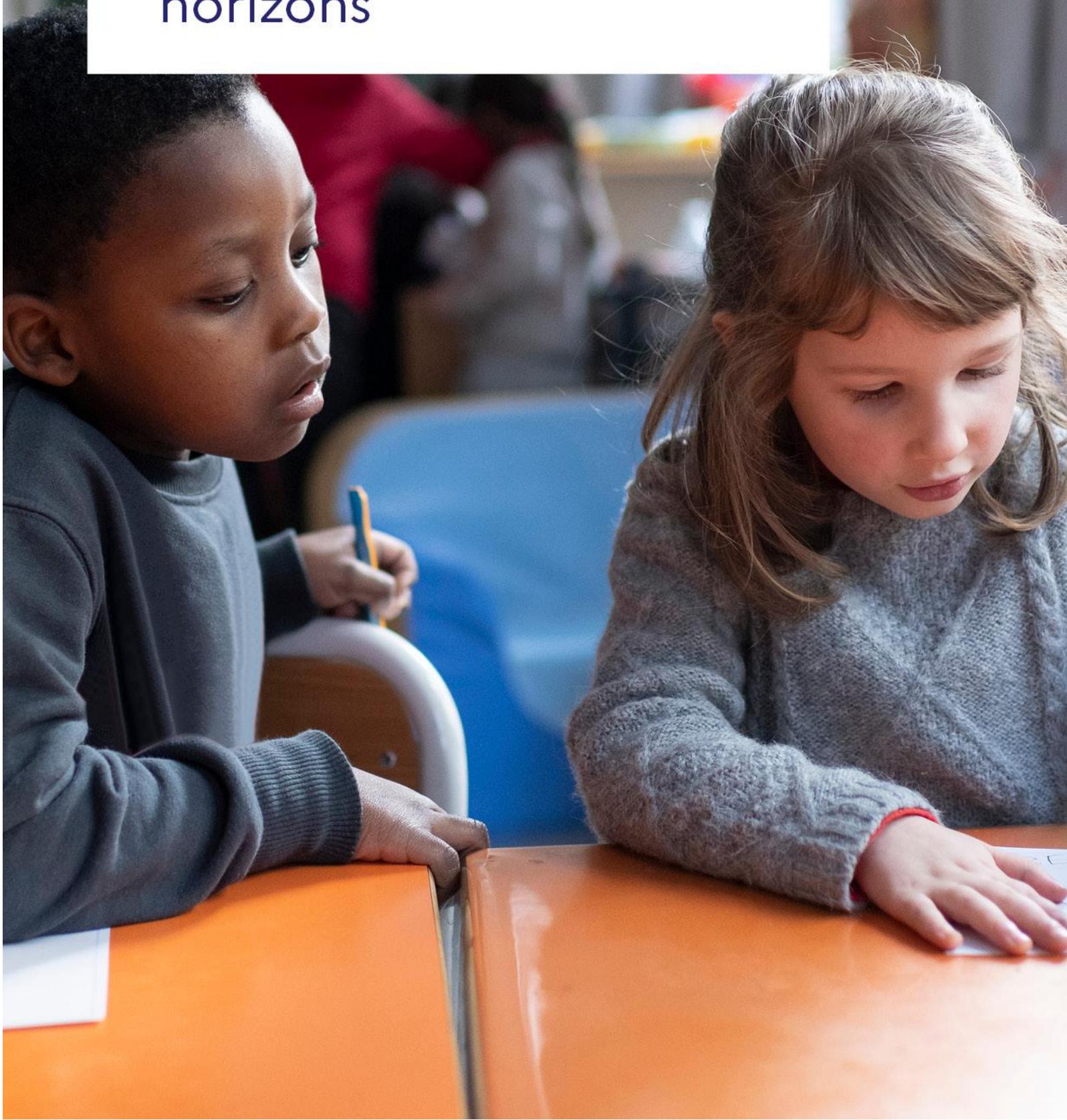
Les Classes et Lycées engagés développeront, au niveau de la classe de 2^{de} et de la première année de CAP, un projet pédagogique annuel proposant des contenus et **initiatives s'inscrivant dans** les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, dans **l'enseignement moral et civique et le parcours citoyen**.

La labellisation sera définie en fonction des thématiques suivantes : défense et mémoire, sport et Jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques. Le label Classe engagée sera attribué aux classes de 2^{de} et de première année de CAP par un comité académique en fonction de critères pédagogiques. Le label Lycée engagé pourra aussi être attribué à des établissements qui feront **de l'engagement un axe central de leur projet d'établissement** et comporteront au moins deux Classes engagées.

Le SNU dans l'académie

- 1 143 jeunes volontaires inscrits aux 3 séjours de cohésion du SNU
 - 182 en Charente
 - 308 en Charente-Maritime
 - 268 dans les Deux-Sèvres
 - 385 dans La Vienne
- 1 360 Jeunes volontaires accueillis dans les 4 départements de l'académie

3. Favoriser **L'ÉGALITÉ
DES CHANCES**
et ouvrir de nouveaux
horizons



3.1

Améliorer LA SCOLARISATION des élèves **EN SITUATION DE HANDICAP**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : des mesures de revalorisation
- Une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte : enseignant : l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le 1^{er} et le 2^d degrés.
- La mise en œuvre des mesures de la Conférence nationale du handicap 2023.

« RENDRE L'ÉCOLE PLUS INCLUSIVE » : LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DE L'ACADEMIE

Cette feuille de route est pleinement en phase avec les mesures de la conférence nationale du handicap 2023 et l'acte 2 de l'école inclusive, et participe de la mise en œuvre de l'axe 1 du projet académique 2022-2025 : « Pour tous les élèves, des parcours scolaires ambitieux ».

3 grands axes

- Développer **l'accessibilité universelle des apprentissages**, c'est-à-dire questionner **l'environnement** des enseignements que reçoivent les élèves à besoins particuliers et offrir une pluralité de moyens pour construire des apprentissages communs, accessibles à chacun ;
- assurer la continuité du parcours scolaire et la valorisation des réussites de tous les élèves ;
- renforcer la coopération **avec l'ensemble** des acteurs.

Un acte 2 de l'École inclusive engagé

Le 26 avril 2023 s'est tenue la Conférence nationale du handicap, au cours de laquelle le Président de la République a présenté le bilan des politiques engagées et dressé des perspectives pour les trois prochaines années. Il s'agit d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, leur suivi, **l'accueil des familles, l'articulation entre l'École et le médico-social**, comme la formation des professionnels. La mise en œuvre des 12 mesures arrêtées se fera progressivement durant **l'année 2023-2024**, en étroite collaboration avec les familles, les associations et les instances.

ACTE 2 DE L'ÉCOLE INCLUSIVE : DES NOUVELLES MESURES DEPLOYÉS DANS L'ACADÉMIE DES LA RENTRÉE 2023

Mise en place d'un référent de pratiques inclusives dans 30 établissements

- Accompagner les enseignants dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- soutenir leur démarche pédagogique de prise en compte des besoins éducatifs particuliers ;
- les mettre en relation avec les experts internes et externes pouvant appuyer la démarche.

Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques

- 64 robots de télé-présence sont déployés dans les écoles et les établissements scolaires de l'académie pour les élèves atteints d'une maladie physique grave et inscrits dans une école, un collège ou un lycée public ou privé sous contrat, hospitalisés ou maintenus à domicile durant un mois ou plus ;
- dans le cadre du Territoire numérique éducatif (TNE) de la Vienne : déploiement d'équipements et ressources numériques pour faciliter la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant des dispositifs Ulis (Unité localisé d'inclusion scolaire) et Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté) des collèges du département :
 - En 2022-2023 : 7 collèges
 - En 2023-2024 : 9 collèges
 - En 2024-2025 : 9 collèges

DES AESH AU STATUT PLUS SOLIDE

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir

Les AESH sont désormais pleinement reconnus comme membres de la communauté éducative. Recrutés pour une durée de trois ans, avec la possibilité d'obtenir un CDI à l'issue des trois ans, ils bénéficient d'une formation initiale de 60 heures et peuvent participer aux plans de formation proposés par les académies, ainsi qu'aux formations nationales.

En cette rentrée 2023

- En plus des mesures **de revalorisation communes à l'ensemble** des agents de la fonction publique, les AESH bénéficient : d'une grille indiciaire revalorisée ; d'une indemnité de fonctions ; de la majoration de 10 % de l'indemnité versée aux AESH référents.
- Un AESH "référent" **est** nommé dans chaque Pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) pour les accompagner dans leurs missions auprès des élèves et faciliter leurs conditions de travail.

Chiffres clés **École inclusive** dans l'académie

12 327 élèves en situation de handicap reconnus par la MDPH

dont **10 733** élèves scolarisés dans une école ou un établissement scolaire, soit 87 %

4 946

élèves dans le 1^{er} degré :

- 1 135 en Charente
- 1 653 en Charente– Maritime
- 1 146 dans les Deux-Sèvres
- 1 012 dans la Vienne

5 077

élèves dans le 2^d degré :

- 954 en Charente
- 1 880 en Charente– Maritime
- 1 208 dans les Deux-Sèvres
- 1 035 dans la Vienne

710

élèves dans une **unité d'enseignement du médico-social ou des hôpitaux**, implantée dans l'école

et **1 594** élèves scolarisés dans un établissement médico-social ou hospitalier

+ 17 % ————— **3,4%**

la progression du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les 1^{er} et 2^d degrés depuis 2017, soit 3% en moyenne par an

la proportion des élèves en situation de handicap par rapport à l'ensemble des élèves scolarisés (+ 0,5 % depuis 2017)

6 200 élèves scolarisés avec l'appui d'une aide humaine, soit +10% par an depuis 2017

3 000

Accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH)

1 250

emplois d'AESH (soit 512 ETP) créés depuis 2017, soit +42 %

105 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

9 en Charente, 43 en Charente-Maritime, 28 dans les Deux-Sèvres, 25 dans la Vienne

58 % ————— **x3**

la proportion d'élèves scolarisés avec une aide humaine sur l'ensemble des élèves en situation de handicap

une progression 3 fois plus rapide dans l'académie que l'augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap

90,8 millions d'euros

Le budget académique pour l'école inclusive est passé de 57,7 millions en 2017 à 90,8 millions d'euros en 2022

x2

Le budget a doublé depuis 2015

2 360

emplois (en ETP) dédiés à l'école inclusive : AESH, enseignants spécialisés et personnels en DSDEN

3 700

élèves en situation de handicap scolarisés (soit 34% de la totalité des élèves)
avec l'appui d'unités ou de dispositifs particuliers

2 900

élèves scolarisés avec l'appui de **268** unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis)
(20 unités créées depuis 2017 dont 3 à la rentrée 2023)

645

élèves scolarisés dans **73** unités d'enseignement
du médico-social ou hospitalier implantées dans l'école

105

élèves accompagnés
par **15** dispositifs
«autisme»

11

unités d'enseignement autisme :
9 en maternelle (UEMA)
2 en élémentaire (UEEA)
1 professeur ressource autisme dans
chaque département

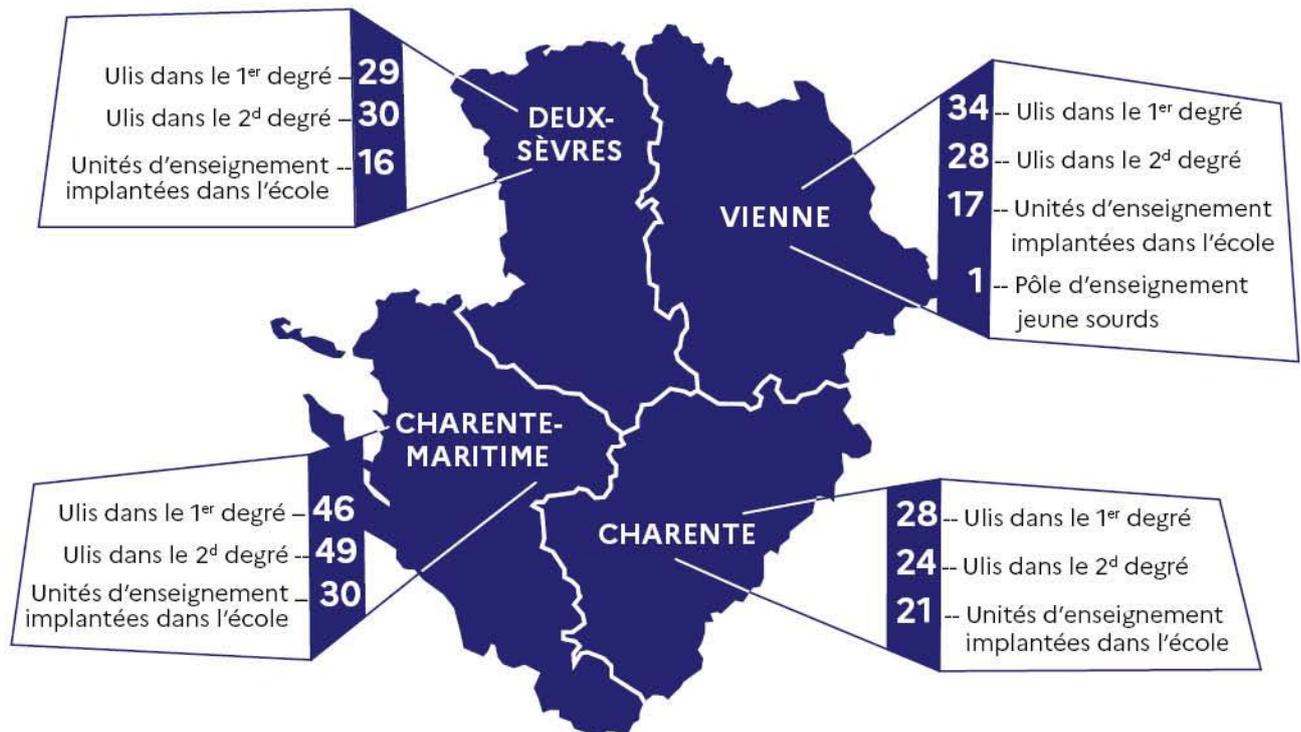
4

dispositifs
d'autorégulation en école
élémentaire (DAR) pour la
scolarisation d'élèves autistes
en classe ordinaire

48

élèves scolarisés avec l'appui du pôle d'enseignement des jeunes sourds de l'académie (PEJS)

21 %

 des élèves disposent d'un matériel pédagogique adapté (donnée stable depuis 2017)

3.2

RENFORCER LA MIXITÉ sociale et scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des leviers pour renforcer la mixité sociale et scolaire ;
- une offre de formation plus riche dans les établissements les moins favorisés.

DIVERSIFIER LA COMPOSITION SOCIALE DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

- En modifiant les secteurs de recrutement : au regard de la responsabilité partagée des collectivités compétentes en matière de sectorisation **et de l'éducation nationale**, responsable de **l'affectation des élèves**, une coopération étroite sera désormais systématique dans la **détermination des mesures d'accompagnement** à mettre en oeuvre (**modification de l'offre** pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.).
- **en articulant mieux entre eux les dispositifs d'égalité des chances** : dès la rentrée 2023, **l'accueil et l'accompagnement des élèves boursiers** dans tous les collèges et lycées favorisés seront accentués ;
- en **optimisant la procédure d'affectation** : les procédures d'affectation dans les formations contingentées seront harmonisées dans les régions académiques (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives, etc.). Pour ces formations qui ne relèvent pas des règles communes, il est demandé d'inclure dès le départ le critère relatif à la valorisation de la mixité sociale dans la procédure de recrutement.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formation constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont déjà été menés et ont permis de réduire les inégalités.

Cette offre regroupe : **l'implantation de l'enseignement optionnel** français et culture antique en 6^e ; **l'ouverture de classes** à horaires aménagés, de sections sportives, de classes bi-langues ; **l'ouverture de sections internationales**.

Enrichir l'offre de formation des collèges les moins favorisés dans l'académie (Rentrée 2022)

- Ouverture de **l'enseignement facultatif** « Français culture antique » aux collèges Jean Rostand de Thouars (79) et George Sand de Châtellerauld (86)
- Ouverture de **l'enseignement facultatif** « Langues et cultures antiques (LCA) – Grec » au collège France Bloch Serazin de Poitiers (86)
- Ouverture d'**une section internationale** « Espagnol » au collège Pierre Mendès-France de La Rochelle (17) ;
- **Ouverture d'une langue vivante 2** « Chinois » au collège Jules Verne de Buxerolles (86)

3.3

AMÉLIORER les CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Dans chaque académie, **au moins une Cité éducative préfiguratrice de l'accueil** prolongé au collège de 8 h à 18 h.
- Une amplification du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire.
- Un renforcement des Vacances apprenantes dans les quartiers politiques de la Ville (QPV).

AMPLIFICATION DU DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DE GRANDE SECTION (GS) DE MATERNELLE EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le dédoublement des classes dans les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire est un marqueur fort de la lutte contre les inégalités.

Il vise à combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles.

3 415 élèves de l'académie bénéficient du **dédoublement de classe de GS, CP et CE1** à la rentrée 2023 :

- 896 en Charente
- 665 en Charente-Maritime
- 629 dans les Deux-Sèvres
- 1 225 dans la Vienne

Déploiement des classes dédoublées en REP et REP+ dans l'académie de Poitiers



(1) GS : Grande section de maternelle

POURSUITE DU PLAFONNEMENT À 24 ÉLÈVES DES CLASSES DE GS, CP ET CE1, HORS EDUCATION PRIORITAIRE

Le plafonnement hors éducation prioritaire des classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves permet également d'améliorer les conditions d'apprentissage à un âge déterminant pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

97,5 % des classes de **GS, CP et CE1** hors éducation prioritaire bénéficient d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2023.

1 508 classes concernées

- 459 en Charente
- 334 en Charente-Maritime
- 398 dans les Deux-Sèvres
- 323 dans la Vienne

RENFORCER LES ALLIANCES ÉDUCATIVES : EXTENSION DES CITÉS ÉDUCATIVES

Le label des Cités éducatives vise à lutter contre les **inégalités en rassemblant autour de l'École tous les acteurs qui œuvrent sur le temps périscolaire à l'éducation** des enfants et des jeunes, entre 3 et 25 ans, de la petite enfance à l'insertion professionnelle. Les Cités éducatives reposent sur une gouvernance tripartite, organisée autour du principal du collège, chef de file de la Cité éducative.

Dès l'année scolaire 2023-2024, de nouvelles labellisations de Cités éducatives interviendront à partir des territoires identifiés comme portant des propositions autour d'une journée continue (8h-18h).

5 cités éducatives déjà labellisées dans l'académie

- 2 en Charente : Angoulême et Soyaux
- 1 en Charente-Maritime : La Rochelle
- 2 dans la Vienne : Châtelleraut et Poitiers

3.4

Installer la culture de **L'ORIENTATION** au cœur des **COLLÈGES ET LYCÉES**

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La généralisation de la découverte des métiers au collège : un dispositif qui permet aux élèves, de la 5^e à la 3^e, de découvrir les secteurs d'activité, métiers et pratiques professionnelles.
- Un référent découverte des métiers nommé et formé dans chaque collège.
- Un guide à destination des professeurs principaux de collège et de lycée qui précise les différentes dimensions de l'accompagnement à l'orientation.

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA 5^E A LA 3^E DANS TOUS LES COLLÈGES

Dès cette rentrée 2023, tous les collèges proposent dès cette rentrée des activités de découverte des métiers aux élèves sur tout ou partie des trois niveaux du cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e). Ces activités **sont inscrites à l'emploi du temps des élèves et se déroulent le plus souvent en dehors des temps d'enseignement**. Elles consistent en la découverte de secteurs d'activité (santé, aéronautique, services à la personne, etc.), en des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels (dans ou en dehors de l'établissement).

Un kit de découverte des métiers pour accompagner les équipes dans l'académie de Poitiers

Pour la rentrée 2023 en complément des outils nationaux, l'académie de Poitiers se dote d'un kit recensant des actions et des partenaires sur lesquelles les équipes des collèges peuvent s'appuyer pour construire leurs projets et séquences pédagogiques.

Ce kit propose des activités pédagogiques adaptées à **l'âge de chacun des élèves pour leur permettre de** mieux se connaître et prendre le temps de la réflexion. Il permet ainsi une approche progressive de la découverte des métiers en collège, depuis la classe de 5^e jusqu'à celle de 3^e. L'ensemble des actions conseillées permet également **d'ouvrir des horizons et de déconstruire les** représentations des métiers notamment sur la question du genre et du handicap.

Déploiement d'une formation de proximité des professeurs pour l'accompagnement du parcours de l'élève

- **Création d'un groupe de formateurs composé** de 25 enseignants de collèges ;
- déploiement **d'une formation** individualisée et adaptée à chaque établissement ;
- une formation destinée à tous les enseignants de **l'établissement et pas seulement aux professeurs** principaux.

Des solutions de découverte des métiers en réalité virtuelle testées dans 10 collèges de l'académie

- En Charente : collège Claudie Haigneré à Rouillac
- En Charente-Maritime : collège Didier Daurat à Mirambeau
- Dans les Deux-Sèvres : collèges Mendès France à Parthenay et Blaise Pascal à Argentonay
- Dans la Vienne : collèges Jean Rostand à Neuville, Jules Verne à Buxerolles, Renaudot à St Benoit, Arthur Rimbaud de Latillé, Camille Claudel à Civray et Jean Jaurès à Gençay

Cette expérimentation réalisée en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine propose deux solutions aux collèges concernés : « Métiers 360 » et « J'explore ».

MIEUX INFORMER LES ÉLÈVES SUR LES POSSIBILITÉS DE POURSUITE D'ÉTUDES, LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE

- Déploiement **d'un groupe de 21 formateurs pour accompagner les lycées au plus près** de leurs besoins ;
- des actions renforcées à destination des professeurs principaux leur permettant de mieux **appréhender tous les enjeux liés à la poursuite d'études dans l'enseignement**
 - Formations sur Parcoursup en particulier autour de la fiche Avenir transmises aux établissements de l'enseignement supérieur ;
 - de nouvelles ressources « clés en main » mises à disposition des enseignants pour leur permettre une exploitation avec les lycéens, lors des temps dédiés à l'orientation sur des thématiques tels que : « Appréhender les études supérieures sereinement », « se projeter en toute confiance », etc.
- déploiement **d'une équipe d'ambassadeurs des formations de l'enseignement supérieur** dans le cadre du projet CODA (A la CrOisée Des pArcours), en partenariat avec les universités de La Rochelle et Poitiers ainsi que le Crous :
 - 30 étudiants volontaires formés pour partager avec les lycéens leur expérience : parcours de formation, vie étudiante (logement, bourses, fonctionnement du Crous, aides, etc.) ;
 - Cette équipe se déplace à la demande dans les lycées de l'académie et participe également aux différents salons et forum.

4. S'ÉPANOUIR



4.1

Favoriser LA SANTÉ et LE BIEN-ÊTRE de tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- La mise en place de la démarche École promotrice de santé pour développer un environnement protecteur et des habitudes favorables à la santé.
- Trois mesures nationale pour agir en faveur de la santé mentale : mise en place d'un protocole, formation au secourisme en santé mentale, promotion du 31 14.
- **La mise en oeuvre effective de l'éducation à la vie affective et sexuelle** : écriture d'un programme, déploiement d'un plan de formation ambitieux et de nouvelles ressources pour favoriser des comportements responsables et construire une culture de l'égalité et du respect mutuel.
- Le développement des compétences psychosociales : améliorer les relations à soi et aux autres.

La démarche École promotrice de santé et de bien-être

La démarche École promotrice de santé et de bien-être (valorisée par le label Édusanté) est une démarche globale et positive sur la santé au sens de bien-être physique, mental et social. Elle concerne tous les membres de la communauté éducative et vise à promouvoir les bonnes pratiques (alimentation équilibrée, sommeil de qualité, activité physique régulière, etc.) et un environnement favorable à la santé.

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE ACADÉMIQUE PRÉVENTION SANTÉ À L'ÉCOLE

Cette feuille de route académique fait suite au lancement du Conseil national de la refondation (CNR) en santé. Pour **bien apprendre, les élèves doivent d'abord être en bonne santé**. Cela ne renvoie pas seulement à une absence de **maladie ou d'infirmité, c'est, selon l'Organisation mondiale de la santé, être dans un état complet de bien-être physique, mental et social**. **Si l'école n'est pas prioritairement responsable de l'état de santé des élèves**, elle agit en détection et en prévention, et peut agir en intervention. **À travers la démarche de l'école promotrice de santé (EPSa), l'école s'engage avec ses personnels de santé et avec le réseau des professionnels de santé pour la santé des élèves.**

Dans le cadre du travail mené par le Comité académique **d'éducation à la santé et à la citoyenneté, 5 grands objectifs** ont été identifiés :

1. Développer les compétences psychosociales des élèves
2. Agir pour le bien-être et la santé mentale des jeunes
3. Promouvoir **l'activité physique, prévenir la sédentarité et l'obésité**
4. Préparer et accompagner la santé sexuelle des adolescents
5. Prévenir aux âges clés de la vie

Ces actions contribuent à l'atteinte de ces objectifs. Elles se déclinent à l'échelle académique, départementale, d'une école ou d'un établissement et peuvent servir de repère aux équipes.

Mise en place **d'un comité de pilotage** dans l'académie

Pour chaque axe la mise en place **d'un comité de pilotage** académique, un plan de formation, des ressources et outils de communication. Objectifs : **augmenter le nombre d'élèves ayant eu 3 séances d'éducation à la sexualité**, promouvoir le 31 14, faire de l'École un lieu où se nouent des alliances entre jeunes, familles et professionnels.

Education à la sexualité et santé mentale : deux axes majeurs

- favoriser **des comportements responsables** à travers l'éducation à la sexualité ;
- protéger la santé mentale des élèves.

4.2

Encourager la pratique PHYSIQUE ET SPORTIVE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne étendu à toutes les écoles.
- 700 collèges volontaires engagés dans le déploiement progressif des 2 heures de sport en plus de l'EPS.
- Des projets pédagogiques et sportifs organisés dès septembre pour une année 2023-2024 exceptionnelle marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.

DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

30 minutes d'activité physique quotidienne

Étendu à la rentrée 2022, le dispositif touche l'ensemble des écoles à la rentrée 2023. Dotées de kits éducatifs de petit matériel, les équipes pédagogiques développent en complément de l'éducation physique et sportive (EPS) une activité physique quotidienne (APQ). L'objectif est **d'assurer à chaque élève un minimum de 30 minutes** de cette activité, positive sur le niveau de concentration, **l'épanouissement et la réussite des élèves.**

Les activités proposées en accord avec le conseil d'école et dans une démarche conventionnée peuvent faire appel à des partenaires du monde sportif associatif de proximité. Éduscol et M@gistère proposent des outils permettant à tous les enseignants de trouver des idées de mise en œuvre opérationnelle.

Une équipe de France 30 minutes APQ

En partenariat avec le ministère en charge des sports, l'équipe de France des 30 minutes d'APQ regroupe des sportifs de haut niveau volontaires, mobilisés par leur fédération pour promouvoir les valeurs olympiques et paralympiques auprès des élèves et animer le dispositif dans toute la France.

2 heures de plus au collège

Expérimentées en 2022-2023 dans les établissements volontaires, le déploiement des 2 heures de plus de sport au collège en complément de l'EPS se poursuit à la rentrée 2023. Le dispositif cible des élèves éloignés de toute pratique physique en dehors de l'EPS et prend appui sur le partenariat noué avec un club ou une association de proximité, qui propose une offre complémentaire de l'EPS et de l'association sportive (AS) du collège.

20 collèges seront concernés à la rentrée 2023

- 6 en Charente : Collèges Elisabeth et Robert Badinter de La Couronne ; Romain Rolland à Soyaux ; Claude Boucher à Cognac ; Jean Moulin à Barbezieux ; Pierre Bodet à Angoulême ; Petit Mairat à Montemboeuf ;
- 6 en Charente- Maritime : collèges Robert Cellier à Saint-Savinien ; Lafayette à Rochefort ; Samuel Dumenieu à Montendre ; Saint sacrement à Aigrefeuille-D'Aunis ; Edgar Quinet à Saintes ; Aliénor d'Aquitaine à Château d'Oléron ;
- 3 dans les Deux-Sèvres : collèges Voltaire à Airvault ; Pierre et Marie Curie à Niort ; Jean Zay à Niort ;
- 5 en Vienne : collèges Jules Verne à Buxerolles ; George Sand à Châtelleraut ; France Bloch-Sérain à Poitiers ; Jean Moulin à Montmorillon ; Arthur Rimbaud à Latillé.

UNE ANNÉE SCOLAIRE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME

Partager une culture de l'olympisme et du paralympisme

Dès la rentrée et tout au long de l'année, les équipes éducatives sont encouragées à organiser des actions pédagogiques variées soutenues par toutes les disciplines, permettant aux élèves du CP à la terminale de comprendre et de s'approprier les valeurs et les symboles de l'olympisme et du paralympisme.

L'année scolaire permettra d'aborder l'histoire, les symboles et les grandes figures des Jeux. Des ressources pédagogiques seront publiées chaque mois pour faciliter l'action pédagogique et l'appropriation de la culture olympique et paralympique, dans une progression cohérente jusqu'aux Jeux. Les écoles et établissements des départements concernés par le parcours de la flamme olympique se mobiliseront sur des projets pédagogiques autour de l'histoire, des symboles ou encore du patrimoine culturel des Jeux.

Le label Génération 2024

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

- Développer des projets avec les clubs sportifs du territoire
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

Label Génération 2024 en chiffres dans l'académie

284 écoles, collèges et lycées labellisés

- 42 en Charente
- 72 en Charente-Maritime
- 94 dans les Deux-Sèvres
- 76 dans la Vienne

Les temps forts de l'année scolaire :

- Journée nationale du sport scolaire : 20 septembre 2023
- Journée paralympique : 8 octobre 2023
- Semaine olympique et paralympique : du 2 au 6 avril 2024
- Journée olympique : 23 juin 2024

3.5

Renforcer L'ÉDUCATION ARTISTIQUE et CULTURELLE pour tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- **La multiplication des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)** à destination du 1^{er} degré, en lien avec les partenaires du ministère.
- **L'extension de la part collective du pass Culture** aux élèves de 6^e et de 5^e.
- Un plan national de formation destiné à renforcer l'EAC dans le 1^{er} degré, conjugué aux 30 pôles de ressources en EAC (Preac) sur le territoire et à l'Institut national supérieur de l'EAC (Inseac) dispensant des formations Bac + 1, en master et en doctorat.
- **Le renforcement de l'EAC comme projet à l'échelle académique**, inscrit dans le parcours global de l'élève, de la maternelle jusqu'à la terminale.

Les pratiques artistiques et l'accès à la culture sont aujourd'hui des outils essentiels à l'épanouissement personnel de nos jeunes. Elle permet de mobiliser des leviers motivants et ludiques à la conscience de soi et au développement de l'estime soi. L'éducation artistique et culturelle nourrit ainsi la réussite scolaire, le développement personnel et la cohésion sociale. Véritable pilier éducatif et sociétal, l'EAC s'appuie notamment depuis deux ans sur le déploiement de la part individuelle et de la part collective du Pass Culture.

Les chiffres de l'EAC dans l'académie

- **1 163 032€** mobilisé par les établissements via la part collective du Pass Culture
- 122 584 élèves participant en 2022-2023 à une action artistique et culturelle
- 18 150 partenaires culturels référencés
- 6 125 actions d'EAC recensées dans 659 établissements
- 94% des établissements ayant réservés une action via la part collective du Pass Culture
- 68 % d'élèves ayant bénéficié d'une action via la part collective du Pass Culture

Les projets EAC se déclinent sur huit domaines perméables les uns aux autres.

En ce sens, chaque professeur du 1^{er} ou du 2^d degré, quelle que soit sa discipline, peut trouver matière à **développer des projets d'éducation** artistique et culturelle avec ses élèves : Livre et lecture ; Arts et patrimoine ; Histoire et mémoire ; Culture scientifique, techniques et industrielle (CTSI) ; Spectacle vivant ; Éducation aux médias (EMI) ; Musique ; Cinéma et audiovisuel.

PART COLLECTIVE DU PASS CULTURE

À la rentrée 2023, la part collective du Pass Culture est étendue aux élèves de 6e et de 5e. Dispositif ambitieux et innovant, en lien avec les professionnels de la culture, le Pass Culture contribue ainsi à la **généralisation de l'éducation artistique et culturelle**. Il s'appuie sur l'interface ADAGE, permettant aux enseignants de réserver **les nombreuses offres d'activités culturelles** proposées. Le référent culture, nommé dans **chaque collège et lycée, est l'interlocuteur** privilégié des professeurs pour le déploiement de ce dispositif.

La part collective du pass Culture

La part collective est exclusivement dédiée aux **activités d'EAC effectuées en groupe** et encadrées par les professeurs, sur le barème suivant :

- 25 euros par jeune en 6^e, 5^e, 4^e et 3^e
- 30 euros par jeune en 2de ou CAP
- 20 euros par jeune en première et en terminale



5. Des personnels

**REVALORISÉS
ET RECONNUS**

pour un meilleur
service public

5.1

REVALORISER les rémunérations et AMÉLIORER les perspectives de carrière des équipes éducatives

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Des revalorisations salariales sans condition et des perspectives de carrière améliorées pour les enseignants exerçant dans les 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'éducation et d'orientation.
- Dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires et attractives rémunérées proposées aux enseignants volontaires.

UNE REVALORISATION SANS CONDITION DE TOUS LES PROFESSEURS, PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PSYEN) ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) DÈS LA RENTRÉE 2023

- **Entre 125 et 250 € nets € nets par mois en plus** pour les professeurs, PsyEN et les CPE quel que soit leur grade et leur échelon ;
- **Un salaire de 2 000 € nets par mois** pour les enseignants titulaires en début de carrière ;
- **+160 € nets par mois** pour tous les stagiaires ;
- Une augmentation des taux de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle
- Une meilleure prise en compte **de l'ancienneté professionnelle** en cas de reconversion vers le métier d'enseignant

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET ATTRACTIVES POUR LES VOLONTAIRES

Dans le cadre du Pacte, des missions complémentaires et attractives sont proposées, à compter de la rentrée, aux professeurs volontaires. Ces missions ont pour but **d'améliorer le service public de l'éducation** pour la réussite des élèves, en répondant toujours mieux à leurs besoins et aux nécessités de fonctionnement des écoles et des établissements.

Deux ensembles de missions

- Des missions correspondant à un nombre **d'heures d'enseignement ou d'activités** pédagogiques avec les élèves : les missions de remplacement de courte durée seront prioritairement proposées et effectuées dans **l'ensemble des collèges et des lycées** pour que les élèves bénéficient de **l'ensemble des heures d'enseignement** prévues à leur emploi du temps. L'heure supplémentaire sera rémunérée **69 € bruts à ce titre**, soit six fois le Smic horaire. Pour assurer la maîtrise des savoirs **fondamentaux à l'entrée au collège**, les professeurs des écoles pourront intervenir dans le cadre du dispositif Devoirs faits, assurer du soutien renforcé auprès des élèves en difficulté et intervenir dans le cadre de sessions de **soutien ou d'approfondissement** en français ou en mathématiques en classe de 6^e ;
- **des missions exercées au titre de l'ensemble d'une année scolaire** : accompagnement renforcé des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination de la découverte des métiers de la 5^e à la 3^e, accompagnement de projets pédagogiques innovants, etc.

Une rémunération attractive

+ 1 250 € bruts par an (1 131 € nets) par mission complémentaire. Cette rémunération bénéficiera des mesures de réduction de cotisations et d'exonération d'impôt sur le revenu déjà applicables aux heures supplémentaires et aux indemnités pour missions particulières dans le 2^d degré.

5.2

FAIRE CONFIANCE à l'expérience du terrain : le CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Poursuite des remontées de projets de terrain afin d'inscrire la démarche « Notre École, faisons-la ensemble » dans la durée.
- **Mise en place de la réserve nationale du Fonds d'innovation pédagogique** pour soutenir 30 projets à haut potentiel.
- **Soutien à l'animation et à la valorisation** de la communauté des porteurs de projets dans l'ensemble du territoire.

DES PROJETS PÉDAGOGIQUES INNOVANTS

Un profond changement culturel

Le CNR Éducation donne un nouvel élan à l'innovation pédagogique des professeurs et un second souffle aux projets d'école et d'établissement. L'objectif de cette démarche n'est pas d'expérimenter ponctuellement un nouvel outil, mais **d'accompagner des projets pédagogiques** conçus et portés par les équipes pédagogiques, dans **le cadre d'une large concertation et dans le temps long**. La **politique éducative s'élabore depuis les écoles et les établissements**, et les équipes éducatives bénéficient de moyens inédits et **d'un appui local pour construire des projets** pédagogiques adaptés aux besoins des élèves et aux contextes locaux. Le CNR Éducation n'est pas un dispositif supplémentaire, mais une nouvelle méthode qui permet à chaque école et établissement de construire son propre projet.

Des projets pour la réussite des élèves

Examiné par une commission académique présidée par la rectrice, chaque projet est unique :

- un atelier de partage de manipulation pour l'éveil numérique en maternelle ;
- un outil au service de l'apprentissage de la lecture ;
- un projet dédié au renforcement de l'accessibilité des enseignements pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- la mise en place de clubs de maths et d'un sac à maths entre plusieurs écoles et collèges ;
- la lecture à voix haute en inter-degrés jusqu'au lycée des métiers mobilisant l'ensemble de ses filières en faveur du climat, etc.

Leur richesse traduit l'engagement des équipes éducatives qui, avec les parents d'élèves, les collectivités et les partenaires des écoles, ont construit ensemble des leviers pédagogiques en faveur de la maîtrise des **savoirs fondamentaux**, de **l'égalité des chances** et de **l'épanouissement** des élèves. Ces projets dessinent de manière durable les jalons de l'avenir de l'École.

Le CNR dans l'académie de Poitiers

La démarche Notre école, faisons-la ensemble, soutenue par le Conseil national de la refondation de l'École et le Fonds d'innovation pédagogique a connu un beau succès dans l'académie. La démarche permet aux équipes pédagogiques de partir de leurs besoins identifiés collectivement avec les élèves, les parents, les collectivités territoriales. Des équipes départementales sont à la disposition des porteurs de projet pour aider à l'animation des concertations, la rédaction du projet et son suivi financier.

Les 65 projets validés sont portés par des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges/EREA, des lycées généraux et technologiques mais aussi professionnels. Tous visent l'excellence, le bien-être et l'égalité des chances.

Le CRN en chiffres dans l'académie à la rentrée 2023

- 473 déclarations de concertation
- 153 projets déposés
- 65 projets validés

1 412 001 euros : montant du fonds d'innovation pédagogique alloués aux projets

- 563 086 euros dans le 1^{er} degré
- 848 915 euros pour le 2^d degré

5.3

RENFORCER la politique de RESSOURCES HUMAINES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Un plan ambitieux de formation de la filière administrative
- **L'accès au télétravail** pour les personnels des établissements scolaires.
- Une augmentation du budget en faveur du logement

LA FORMATION AU SERVICE DE TOUS LES AGENTS

Créée en janvier 2022, l'École académique de la formation continue (E AFC) répond à un double **objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur** développement professionnel des personnels. Le parcours de formation continue est adapté aux besoins de tous les personnels, avec une logique de proximité liant les besoins individuels de l'agent comme du collectif dans lequel il évolue.

L'action de l'E AFC s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la formation des personnels de l'éducation nationale et de la volonté de l'académie de Poitiers **d'installer un lien durable entre la** construction des parcours de carrière et la formation :

- en permettant aux personnels **d'acquérir de nouvelles** compétences ;
- en proposant des certifications et des diplômes qui pourront être valorisés dans la suite des parcours professionnel ;
- en déployant des formations de proximité sur tout le territoire, au plus près de **l'environnement de travail** ;
- en diversifiant les modalités de formation.

Un nouveau plan de formation de la filière administrative déployé en cette rentrée pour faire monter en compétences les agents administratifs

- Un **enrichissement de l'offre de** formation ;
- une consolidation du vivier et des compétences des formateurs ;
- un renforcement de la préparation au concours.

DAVANTAGE D'ACCOMPAGNEMENT EN PROXIMITÉ

L'académie de Poitiers est engagée, à travers des « feuilles de route RH », dans une gestion des ressources humaines **plus personnalisée à l'ensemble des agents**. Cette RH de proximité s'incarne dans un réseau de 18 acteurs répartis sur l'ensemble du territoire académique.

Véritables appuis aux responsables hiérarchiques locaux (inspecteurs, directeurs d'école, chefs d'établissement, chefs de service académique, etc.), ils accompagnent les parcours professionnels des agents qui ont **besoin d'être informés et conseillés dans leurs projets d'évolution** professionnelle ou dans leurs pratiques.

UNE POLITIQUE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES PERSONNELS

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur des préoccupations des services de ressources humaines du rectorat. Dans le cadre du plan académique Égalité professionnelle, le rectorat a **déjà procédé à l'analyse de la situation existante** : les éléments de rémunération comparables (traitement indiciaire, primes, etc.), la proportionnalité des femmes/hommes dans les fonctions de personnels de direction.

Un plan Égalité / Diversité pour 2024

Le plan Égalité professionnelle va évoluer à l'horizon 2024 en un plan Égalité/Diversité labellisé. Ainsi, en s'appuyant sur les 26 critères possibles de discrimination, l'académie va mettre en place des actions pour lutter au quotidien contre toutes les formes de discrimination.

Quelques actions concrètes :

- pour les promotions et le déroulé de carrière, les DASEN ont systématiquement encouragé les avancements qui assurent une égalité de traitement **entre les femmes et les hommes**. Lorsqu'il fallait rééquilibrer la proportion de femmes dans un corps, cela a été fait ;
- un webinaire de présentation du plan Égalité Femme/Homme a été présenté aux managers de proximité à l'**automne 2022** ;
- les nominations récentes des cheffes de division, de **bureau, de cheffes d'établissements visent à rétablir l'équilibre**.

Chiffres

- 200 personnels sont formés au mécanisme de la discrimination
- 4 référents départementaux en lien avec 2 référents académiques pour porter le plan au plus près des acteurs de terrain.

Une plateforme académique de signalement

A la rentrée 2023, l'académie met en place une plateforme de signalement des violences sexistes ou sexuelles et des discriminations. **En activant un dispositif d'alerte, le rectorat va pouvoir** recueillir de manière anonyme la parole de celles et ceux qui subissent des violences, notamment au travail. Les services sociaux et médicaux travailleront de concert avec les services gestionnaires et de ressources humaines dans le suivi et le traitement des situations.

6. ANNEXES



EFFECTIFS dans l'académie de Poitiers

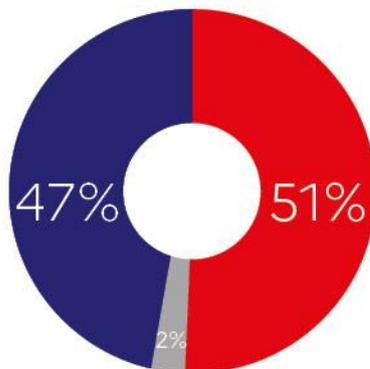
ÉLÈVES



ACADÉMIE

284 950 écoliers, collégiens, lycéens et étudiants en post bac

2^d degré
134 960 élèves



1^{er} degré
144 690 élèves

Post bac
5 300 élèves



1^{er} degré

144 690 écoliers dans le public et privé sous contrat

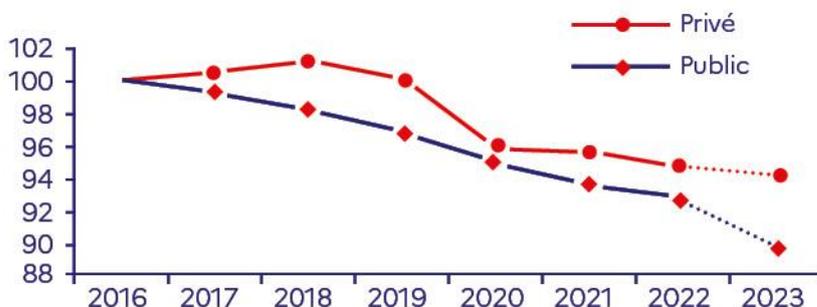
Maternelle
50 100

Élémentaire
94 590

- 2 300 ÉLÈVES
soit une baisse de

1,6% par rapport à la rentrée 2022

Évolution des effectifs du 1^{er} degré dans l'académie



Prévisions d'effectifs Rentrée 2023

Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022

Public	Maternelle	44 750	- 430	- 1%
	Élémentaire	83 540	- 1 760	- 2,1%
	Total public	128 290	- 2 190	- 1,7%
Privé sous contrat	Maternelle	5 350	- 60	- 1,1%
	Élémentaire	11 050	- 50	- 0,5%
	Total privé sous contrat	16 400	- 110	- 0,7%
Total académie		144 690	- 2 300	- 1,6 %

Source : rectorat - SSA

2^d degré



134 690 élèves dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat

- 240 ÉLÈVES
soit une baisse de
0,2% par rapport à la
rentrée 2022

Collégiens
83 850

Lycéens en enseignement
général et technologique
37 600

Lycéens en enseignement
professionnel
13 010

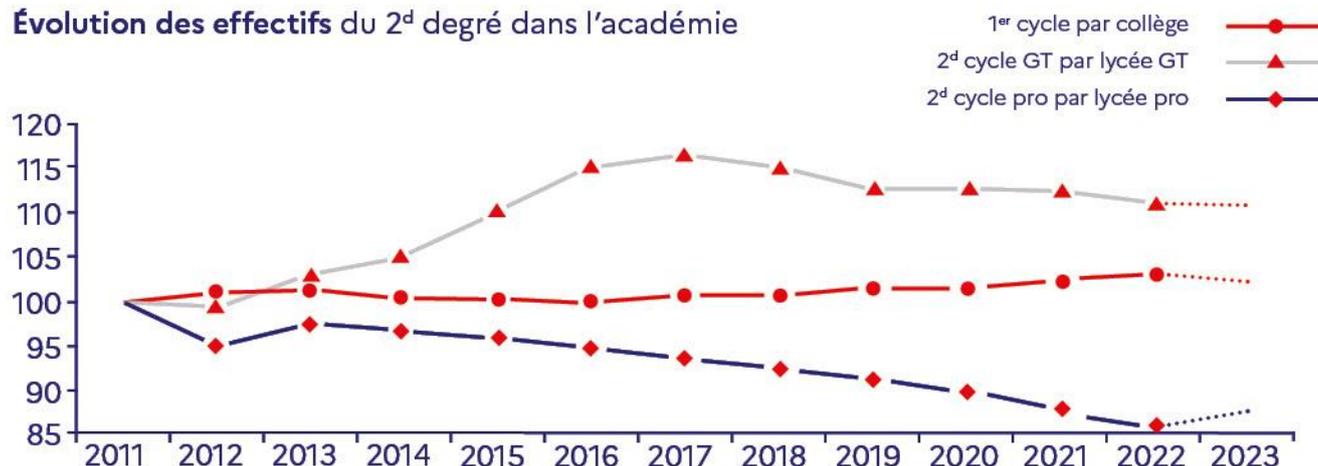
Élèves
en Érea
500

Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022

Prévisions Rentrée 2023				
Public	Collège	69 760	- 130	- 0,2%
	Lycée général et technologique	32 300	- 40	- 0,1%
	Lycée professionnel	10 590	+ 100	+ 1,0%
	Érea	500	0	0,0%
	Total public	113 150	- 70	- 0,1%
Privé sous contrat	Collège	14 090	- 180	- 1,3%
	Lycée général et technologique	5300	+ 10	+ 0,2%
	Lycée professionnel	2 420	0	0,0%
	Érea	0	0	0,0%
	Total privé sous contrat	21 810	- 170	- 0,8%
Total académie		134 960	- 240	- 0,2%

Source : rectorat - SSA

Évolution des effectifs du 2^d degré dans l'académie



1^{er} degré

27 740 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat

- 390 ÉLÈVES

soit une baisse de

1,4% par rapport à la rentrée 20229 670
élèves en maternelle18 070
élèves en élémentaire

		Prévisions d'effectifs Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Maternelle	8 790	- 120	- 1,3%
	Élémentaire	16 160	- 290	- 1,8%
	Total public	24 950	- 410	- 1,6%
Privé sous contrat	Maternelle	880	0	0,0%
	Élémentaire	1 910	+ 20	+ 1,1%
	Total privé sous contrat	2 790	+ 20	+ 0,7%
Total département		27 740	- 390	- 1,4 %

Source : rectorat - SSA

2^d degré

25 050 élèves dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat

- 130 ÉLÈVES

soit une baisse de

0,5% par rapport à la rentrée 202215 350
collégiens6 670 lycéens en enseignement
général et technologique2 910 lycéens en enseignement
professionnel120
élèves
en Érea

		Prévisions Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Collège	12 970	- 40	- 0,3%
	Lycée général et technologique	5 530	- 60	- 1,0%
	Lycée professionnel	2 460	+ 20	+ 0,7%
	Érea	120	0	0,0%
	Total public	21 080	- 80	- 0,4%
Privé sous contrat	Collège	2 380	- 50	- 2,0%
	Lycée général et technologique	1 140	- 10	- 0,6%
	Lycée professionnel	450	+ 10	+ 2,0%
	Érea	0	0	0,0%
	Total privé sous contrat	3 970	- 50	- 1,2%
Total académie		25 050	- 130	- 0,5%

Source : rectorat - SSA



1^{er} degré

49 700 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat

- 710 ÉLÈVES
soit une baisse de

1,4% par rapport à la rentrée 2022

17 060
élèves en maternelle

32 640
élèves en élémentaire

		Prévisions d'effectifs Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Maternelle	16 070	- 130	- 1,3%
	Élémentaire	30 390	- 560	- 1,8%
	Total public	46 460	- 690	- 1,6%
Privé sous contrat	Maternelle	990	0	0,0%
	Élémentaire	2 250	- 20	- 0,9%
	Total privé sous contrat	3 240	- 20	- 0,6%
Total département		49 700	- 710	- 1,4 %

Source : rectorat - SSA



2^d degré

47 580 élèves dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat

- 10 ÉLÈVES

par rapport à la rentrée 2022

29 640
collégiens

13 620 lycéens en enseignement général et technologique

250
élèves en Érea

4 200 lycéens en enseignement professionnel

		Prévisions Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Collège	26 610	+ 10	+ 0,1%
	Lycée général et technologique	12 320	- 10	- 0,1%
	Lycée professionnel	3 950	+ 50	+ 1,2%
	Érea	120	0	0,0%
	Total public	43 000	- 50	+ 0,1%
Privé sous contrat	Collège	3 030	- 80	- 2,6%
	Lycée général et technologique	1300	0	+ 0,2%
	Lycée professionnel	250	+ 20	+ 7,0%
	Érea	0	0	0,0%
	Total privé sous contrat	4 580	- 60	- 1,3%
Total académie		47 580	- 10	- 0,0%

Source : rectorat - SSA

DEUX - SÈVRES

59 470 écoliers, collégiens et lycéens attendus dans l'enseignement public et privé sous contrat



1^{er} degré

31 080 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat

- 730 ÉLÈVES

soit une baisse de

2,3% par rapport à la rentrée 2022

10 660

élèves en maternelle

20 420

élèves en élémentaire

		Prévisions d'effectifs Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Maternelle	8 630	- 170	- 1,9%
	Élémentaire	16 420	- 520	- 3,1%
	Total public	25 050	- 690	- 2,7%
Privé sous contrat	Maternelle	2 030	- 50	- 2,4%
	Élémentaire	4 000	+ 10	+ 0,3%
	Total privé sous contrat	6 030	- 40	- 0,7%
Total département		31 080	- 730	- 2,3 %

Source : rectorat - SSA



2^d degré

28 390 élèves dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat

- 290 ÉLÈVES

soit une baisse de

1% par rapport à la rentrée 2022

17 970
collégiens

7 880 lycéens en enseignement général et technologique

130
élèves en Érea

2 410 lycéens en enseignement professionnel

		Prévisions Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Collège	13 520	- 190	- 1,4%
	Lycée général et technologique	6 420	+ 10	+ 0,1%
	Lycée professionnel	1 760	- 10	- 0,2%
	Érea	130	0	0,0%
	Total public	21 830	- 190	- 0,8%
Privé sous contrat	Collège	4 450	- 70	- 1,5%
	Lycée général et technologique	1 460	0	- 0,1%
	Lycée professionnel	650	- 30	- 4,6%
	Érea	0	0	0,0%
Total privé sous contrat		6 560	- 100	- 1,5%
Total académie		28 390	- 290	- 1,0%

Source : rectorat - SSA

1^{er} degré
36 170 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat

- 470 ÉLÈVES

soit une baisse de

1,3% par rapport à la rentrée 2022

12 710
élèves en maternelle

23 460
élèves en élémentaire

		Prévisions d'effectifs Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Maternelle	11 260	- 10	- 0,1%
	Élémentaire	20 570	- 390	- 1,9%
	Total public	31 830	- 400	- 1,2%
Privé sous contrat	Maternelle	1 450	- 10	- 0,7%
	Élémentaire	2 890	- 60	- 2,0%
	Total privé sous contrat	4 340	- 70	- 1,6%
Total département		36 170	- 470	- 1,3 %

Source : rectorat - SSA

2^d degré
33 940 élèves dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat

+ 190 ÉLÈVES

soit une hausse de

0,6% par rapport à la rentrée 2022

20 890
collégiens

9 430 lycéens en enseignement général et technologique

130
élèves en Érea

3 490 lycéens en enseignement professionnel

		Prévisions Rentrée 2023	Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2022	
Public	Collège	16 660	+ 90	+ 0,5%
	Lycée général et technologique	8 030	+ 20	+ 0,3%
	Lycée professionnel	2 420	+ 40	+ 1,6%
	Érea	130	0	0,0%
	Total public	27 240	+ 150	+ 0,6%
Privé sous contrat	Collège	4 230	+ 20	- 0,5%
	Lycée général et technologique	1 400	+ 20	+ 1,2%
	Lycée professionnel	1 070	0	0%
	Érea	0	0	0,0%
	Total privé sous contrat	6 700	+ 40	+ 0,6%
Total académie		33 940	+ 190	+ 0,6%

Source : rectorat - SSA

LE BUDGET 2023 ACADÉMIQUE 2024

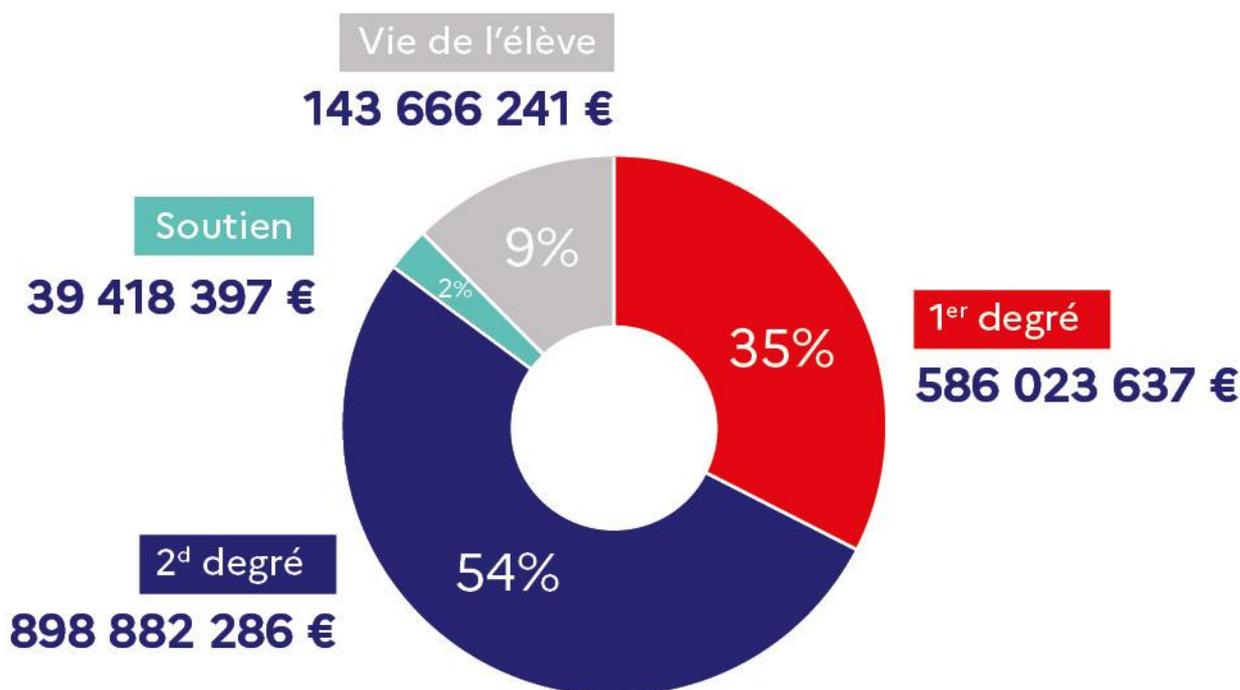
1 667 990 561 €

Somme investie par l'État
pour l'éducation nationale publique
dans l'académie de Poitiers

+ 56,2 M€

par rapport à 2022

RÉPARTITION DU BUDGET



1^{er} degré public : l'ensemble des rémunérations des enseignants, des inspecteurs et des assistants étrangers intervenant dans le 1^{er} degré ainsi que les crédits pédagogiques destinés aux écoles.

2^d degré public : l'ensemble des rémunérations des enseignants, personnels de direction, inspecteurs, personnels administratifs, personnels d'orientation, personnels de laboratoire et assistants étrangers exerçant dans le 2^d degré ainsi que les crédits pédagogiques pour les établissements du 2^d degré.

Vie de l'élève : l'ensemble des rémunérations des personnels de la vie scolaire, médico-sociaux ainsi que les crédits destinés aux bourses, aux fonds sociaux, à l'équipement des élèves handicapés et à l'accompagnement éducatif.

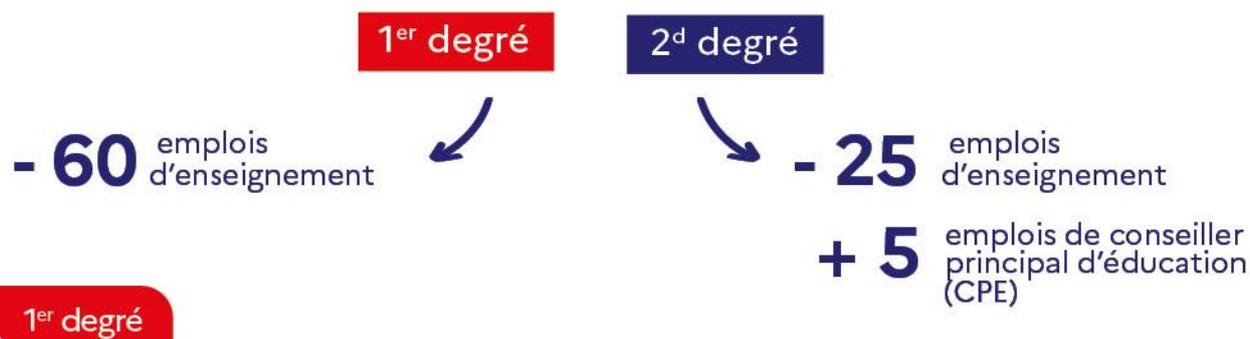
Soutien : l'ensemble des rémunérations des personnels relevant des services déconcentrés (rectorat, directions des services départementaux de l'éducation nationale) ainsi que les crédits pour les examens et concours, l'action sociale des personnels de l'académie et le fonctionnement des services.

LES MOYENS à la rentrée D'ENSEIGNEMENT 2023

Des mesures de rentrée par académie tenant compte :

- des **évolutions démographiques** ;
- des **critères sociaux, territoriaux** et des **contraintes structurelles**.

Dans l'académie de Poitiers, ces mesures de rentrée se traduisent par :



Une progression du taux d'encadrement sur l'ensemble du territoire académique

E / C ⁽¹⁾	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023
Charente	22,6	22,2	21,5	21,2	21,0	20,8
Charente-Maritime	23,7	23,5	22,6	22,2	22,0	21,9
Deux-Sèvres	23,6	23,1	22,4	22,3	21,9	21,7
Vienne	23,1	22,5	21,7	21,5	21,5	21,4
Académie	23,3	22,9	22,1	21,8	21,7	21,5

(1) nombre moyen d'élèves par classe

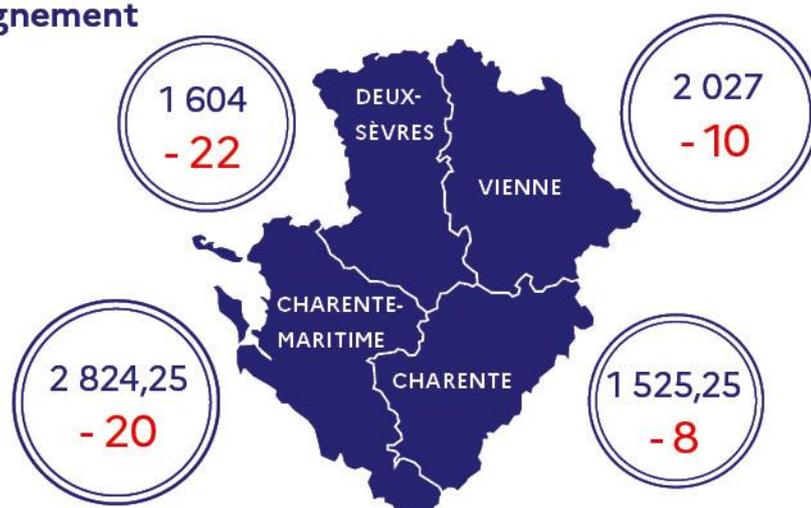
Répartition des moyens d'enseignement par département

- Total des moyens d'enseignement ⁽²⁾ à la rentrée 2023

Total académie : 8 030,5

- Proposition de répartition des moyens d'enseignement ⁽²⁾ à la rentrée 2023

Total académie : - 60



(2) En équivalent temps plein (ETP)

Un accompagnement **au plus près des besoins** des établissements et des territoires.

Des objectifs
d'**ÉGALITÉ DES CHANCES**

... pour accompagner les collèves au plus près des caractéristiques territoriales avec une attention particulière pour les établissements les plus fragiles

4
ETP

11
ETP

... pour soutenir les lycées d'enseignement général et technologique les plus fragiles au regard de la difficulté sociale et des facteurs géographiques

... pour financer la section internationale ouverte en collège à la rentrée

1
ETP

4
ETP

... pour développer des dispositifs de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Des objectifs
d'**EXCELLENCE SCOLAIRE**

... dédiés au financement des mathématiques en première générale pour les élèves ne choisissant pas la spécialité

9
ETP

1
ETP

... pour soutenir les lycées d'enseignement général et technologique les plus fragiles au regard de la difficulté sociale et des facteurs géographiques

... en voie professionnelle pour favoriser la mise en réseau des campus des métiers et des qualifications et l'excellence pédagogique en lycée professionnel

5
ETP
maintenus

8
ETP
pérennisés

... pour la poursuite du développement de la formation continue des enseignants au service de la réussite de tous les élèves dont 2ETP spécifiquement dédiés à l'orientation

ac-poitiers.fr
#Rentrée2023

Contact presse

Yolande de Souza

05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64

communication@ac-poitiers.fr